

ALERTE : LES CIO D'EURE ET LOIR EN DANGER

URGENCE DE SOUTIEN

Le 19 décembre 2013, le Conseil Général d'Eure et Loir a décidé de diviser par 2 les budgets des CIO de Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou, empêchant tout simplement ceux-ci de travailler. Depuis, grâce à l'action syndicale des personnels, le CG est revenu partiellement sur les décisions en abondant de 18 600 Euros supplémentaires les budgets initiaux.

Actuellement, les comptes ne sont toujours pas bons : il manque 12 400 euros.

Il n'y a pas d'argent pour :

- acheter des ramettes de papier pour les photocopies et la duplication des documents pour les élèves
- mettre de l'essence dans les voitures de service pour rejoindre les établissements scolaires
- acheter du matériel de bureau
- acheter des tests pour travailler sur les centres d'intérêts professionnels des collégiens, des lycéens et des jeunes adultes.

Or, ces 12 400 Euros représentent à peine UN CINQUANTE MILLIÈME de l'ensemble du budget du Conseil Général.

Plus grave encore, le CG 28 voudrait en 2015 contractualiser une partie des programmes d'activité des CIO en fonction de ses propres objectifs, nous détournant ainsi de nos missions fixées par l'État, à son seul profit !

C'est une remise en cause de la loi qui fixe les obligations respectives de l'état et des collectivités locales en matière de financement des CIO dont ils ont demandé la création (1947 pour le CIO de Chartres).

En effet, depuis 1955 la loi fixe très clairement les obligations de l'État et des départements en matière d'orientation. Les personnels relèvent de la Fonction Publique d'État et les budgets de fonctionnement et d'investissement des CIO sont abondés par le CG. Ce fonctionnement a servi de modèle aux lois de décentralisation de 1983 notamment en ce qui concerne les collèges : le CG a en charge le fonctionnement, le bâti, l'entretien, et depuis 2004, les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ex personnels de service et entretien de l'Éducation Nationale) mais il n'a pas autorité sur les programmes qui relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale donc des compétences de l'État...**mais jusqu'à quand ?**

Il n'existe pas d'autorité hiérarchique entre le CG et les personnels d'État !

Que cherche le CG 28 ?

Pourquoi cette obstination à vouloir asphyxier le travail des Services d'Orientation de l'Éducation Nationale ?

Nous constatons des convergences inquiétantes entre les CG 28, 41 et 45 puisque le CG 41 a décidé de se désengager totalement des CIO et le CG 45 a demandé tout simplement la fermeture du CIO d'Orléans-Ville le 19 avril 2014 (le samedi des vacances).

Ne se concertent-ils pas ?

Il ne faut pas laisser faire !

Nous appelons la Communauté Éducative, (parents d'élèves, professeurs, chefs d'établissement, CPE, AS ...) à agir pour que le Conseil Général revienne sur ses décisions.

Les CIO doivent vivre et les COPsy doivent pouvoir exercer convenablement leur métier !

L'enjeu : c'est le travail des Services d'Orientation de l'Éducation Nationale en direction de 34 000 élèves du département d'Eure et Loir. Ce sont l'École et toute la Communauté Éducative qui sont visées à travers les Services d'Information et d'Orientation de l'Éducation Nationale.

Signez et faites signer la pétition au verso

